

Affaires courantes

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Le député peut donc répondre.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, c'est aussi la manière dont le comité fonctionne: nous prenons parfois des libertés avec les règles.

Je n'ai pas entendu la première partie de la question du député, mais je voudrais parler un peu du coût, des contrôles et de certaines des prévisions faites par le personnel en ce qui concerne les frais. On a le choix entre deux ou trois solutions, et c'est au Comité de gestion de la Chambre de décider comment procéder. On peut le faire d'une manière provisoire pendant six mois avec des frais d'investissement d'environ 35 000 \$. Les frais de fonctionnement seraient d'environ 130 \$. Je pense que c'est le chiffre qu'on a avancé, et il suffirait de l'extrapoler.

Il existe deux ou trois possibilités, si nous tenons compte de l'utilisation d'une salle déterminée, et un certain nombre de choix s'offrent dans ce domaine. On peut le faire, dans un certain cas, pour environ 125 000 \$. Le coût de fonctionnement est plus important parce que le matériel n'est pas aussi perfectionné ou encore on peut choisir un système plus sophistiqué, ce qui réduit les frais d'investissement d'environ le quart. L'achat de matériel plus coûteux présente certains avantages sur le plan des coûts de fonctionnement. Ce sont là des décisions qui devront être prises le moment venu.

Pour ce qui est de la radiodiffusion, on emploierait l'équipement actuel. Donc, il n'y aurait guère de frais, si ce n'est peut-être le coût d'installer des mini-radios ou autres dans les bureaux des députés, à relier à un système de hauts-parleurs ou autres matériels du genre. On pourrait même utiliser à cet égard le système de télévision actuel.

L'autre chose que, je crois, le député voulait savoir —qu'il me reprenne si j'ai mal compris—, c'est à quel moment les réunions seraient télédiffusées. On a dit que les débats du Parlement, de la Chambre des communes, passaient en priorité.

Les jours où la Chambre ne siège pas et où le comité est en réunion, les débats du comité serait retransmis en direct sur la chaîne parlementaire. Autrement, la retransmission des débats du comité serait peut-être différée de trois ou quatre heures et diffusée après ceux de la Chambre, sur la chaîne parlementaire. Il y a beaucoup de temps non utilisé sur la chaîne parlementaire. Et le but est justement d'utiliser ce temps avec un léger retard quand la Chambre siège.

En cas de retransmission ultérieure, la date et l'heure de la réunion apparaîtraient à l'écran de façon que les téléspectateurs sachent qu'il s'agit d'un enregistrement effectué deux ou trois jours auparavant. Encore une fois, il y a beaucoup de temps non utilisé sur cette chaîne. Donc, on pourrait programmer la retransmission en fin de semaine ou durant les temps libres. Les réunions qui ont eu lieu pendant la semaine pourraient être diffusées la fin de semaine suivante. J'espère que ces explications répondent à la question du député, dont je n'ai pas entendu le début.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais prendre part à ce débat. Je suis encore membre du Comité de gestion de la Chambre et ce comité opère et fonctionne, de façon habituelle, avec des sous-comités. Mais nous voulons démontrer à tous ceux qui nous regardent et nous écoutent l'importance de ce que nous voulons faire avec le mandat que nous avons reçu. Il consiste à s'assurer que tous les travaux qui se font à la Chambre soient radiodiffusés. À tous les comités auxquels j'ai participé, plusieurs témoins ont rendu des témoignages très intéressants. Au cours de mon discours, j'y ferai référence.

Tout d'abord, j'aimerais souligner, madame la Présidente, que ce n'est pas seulement depuis quelques mois que le Comité de gestion de la Chambre a entrepris l'étude de la radiodiffusion, mais cette question a été traitée depuis plusieurs années en comité. Mon collègue de Saint-Denis, d'ailleurs, y a déjà participé et il a accompli un travail extraordinaire.

Avant la venue de la radio et de la télévision, nous avions, bien sûr, et nous avons toujours ce qu'on appelle le *hansard*. Je pense que depuis que les débats de la Chambre sont télévisés, le défi a toujours été d'avoir un *hansard* électronique. Je pense que, comme on l'a mentionné, d'autres rapports allant dans le même sens ont déjà été produits, et nous en avons tenu compte. Nous avons tenu compte des différents témoignages, dont ceux du groupe des médias et de la tribune. Ils sont venus nous demander d'ouvrir complètement, sans limite, toutes nos délibérations, soit en comité permanent, en comité législatif ou en comité spécial. Il fallait en arriver à trouver un équilibre face à la demande de la tribune. Il y a aussi le facteur coûts, madame la Présidente, dont il faut tenir compte et nos auditeurs doivent y penser. Bien sûr, on aimerait ouvrir toutes les délibérations, car on n'a rien à cacher, mais ceci implique un coût pour s'assurer que tout le monde ait la même information.